

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines - Canton de Mantes-la-Jolie

COMMUNE DE TACOIGNIERES

Décision n°2023-25



Objet :

**Attribution du marché public de
Maitrise d'œuvre pour la reprise des façades, la
mise en place d'un drain et le repiquage de la
couverture de l'église Notre-Dame-de-
l'Assomption**

Le Maire de la commune de Tacoignières,

Vu le Code Général des Collectivités, notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R2122-8,

Vu la délibération n°2020-V-05 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°2023-III-12 portant autorisation donnée au maire pour lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de restauration de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption et à signer le marché à intervenir,

Vu le budget primitif 2023,

Considérant les importants désordres liés à des remontées par capillarité qui conduisent à des chutes d'enduit dans la nef. Par ailleurs, la couverture du chœur réalisée en tuiles anciennes doit faire l'objet d'un repiquage. Enfin, les décors intérieurs, en raison des chutes d'enduits, nécessitent la dépose des lambris pour permettre une purge des maçonneries ainsi que leur restauration (traces de champignons en pieds de lambris),

Considérant l'étude de faisabilité portant sur deux tranches de travaux, à savoir :

1. la reprise des pieds de façade, la mise en place de drain, le repiquage de la couverture, la réfection des enduits en pieds de façade. Le montant estimatif des travaux est de 120.000 € HT.
2. les travaux intérieurs comprenant la reprise des enduits soufflés, la restauration des lambris, la restauration du retable et la reprise des badigeons. Le montant de cette deuxième tranche est estimé à 90.000 € HT.

Considérant la convention de mission confiée à l'agence Ingéniery en date du 04 juillet 2023 portant sur l'élaboration du marché de maîtrise d'œuvre, l'analyse des offres, l'assistance à l'élaboration de dossiers de demande de subvention et l'assistance juridique,

Considérant la nécessité de s'adjoindre un maître d'œuvre pour suivre les travaux de rénovation de l'église de la tranche 1,

Considérant la consultation de quatre candidats lancée le 16 juin 2023,

Considérant la réception de deux offres commerciales de la part de ASO Atelier Sébastien Olivet et Zoom Factor,

Considérant l'analyse des offres réalisée par l'agence Ingéniery en date du 18 septembre 2023,

Considérant l'avis favorable de la commission Travaux réunie le 09 octobre 2023,

DECIDE

Article 1er :

D'accepter la proposition commerciale de l'Atelier Sébastien Olivet – ASO et lui confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la première tranche des travaux, à savoir : la reprise des façades, la mise en place d'un drain et le repiquage de la couverture de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, pour un montant de 19.800 € HT soit 23.760,00 € TTC.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AI-078-217806058-20231010-DEC2023_25-

Article 2 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion, sera inscrite au registre des décisions et sera affichée conformément aux dispositions prévues par la loi du 02 mars 1982 modifiée.

Tacoignières le 10 octobre 2023

Le Maire, Patrice LE BAIL



Certifie exécutoire compte-tenu de :
La publication du : 10/10/2023
Et la transmission au contrôle de légalité le : 10/10/2023
Document certifié conforme
Le Maire, Patrice LE BAIL



REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com